



Communiqué
de Presse

Prolongation de l'appel à candidatures pour des programmes PAERPA

Le 03/09/2014

Prolongation de l'appel à programmes PAERPA

L'OGDPC a été missionné par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé pour mettre en œuvre une offre de formation autour de la prise en charge des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), et ainsi, lancer un appel à candidatures à la labellisation dite « PAERPA » de programmes de DPC.

Dans ce cadre, l'OGDPC est en charge de l'organisation logistique de l'appel à programmes. Il s'agit de sélectionner, à partir d'un cahier des charges élaboré par le Ministère, des programmes de DPC qui seront labellisés PAERPA et proposés localement par des organismes de DPC aux professionnels de santé concernés, exerçant sur les territoires pilotes.

Cet appel à candidatures pour des programmes PAERPA initialement clôturé au vendredi 5 septembre est prolongé jusqu'au **vendredi 19 septembre 2014**.

L'ensemble des documents nécessaires pour répondre à cet appel à programmes PAERPA sont accessibles sur : https://www.ogdpc.fr/ogdpc/marches_prestations/20.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel à : paerpa@ogdpc.fr.
La date limite de remise des candidatures est donc fixée **au vendredi 19 septembre 2014 à 18h00**.

L'OGDPC, contacts et demandes d'information

Nous vous donnons rendez-vous sur les pages d'accueil www.ogdpc.fr et www.mondpc.fr pour suivre notre actualité et vous proposons de nous contacter par courriel à l'adresse communication@ogdpc.fr pour toute demande d'information, ou à paerpa@ogdpc.fr pour toute question relative à ce sujet.